

ASSOCIATION ENVIRONNEMENTALE DONGEOISE des ZONES à RISQUES et du PPRT.

Déclarée sous le n° : W443001007 - Association loi 1901

Association Environnementale reconnue d'Intérêt Général

Donges le 7 septembre 2024

Stéphane BODINIER
Membre de la CSS
Marie Aline LE CLER
1 Le LARRON
44480 DONGES
adzrp44@gmail.com
Les membres du bureau de l'Association

à Madame la Rédactrice,
Monsieur le Rédacteur

Prière insérer

LA FABRIQUE DE L'IGNORANCE DEMEURE.

Une commission de suivi de site exceptionnelle ayant pour objet la présentation des conclusions du rapport de l'INERIS (Institut national de l'environnement industriel et des risques) suite à la fuite de naphta sur le bac P551 le 21 décembre 2022 s'est réunie le 6 septembre à la Mairie de Donges. Présidée par le sous Préfet, elle regroupait notamment les services de la DREAL, les responsables du site industriel TotalEnergies, des élu.es locaux, l'Agence Régionale de Santé, des représentants des salarié.es et des associations.

Pour l'AEDZRP, vigilante sur ce dossier depuis la date de l'accident, pressentant un risque sanitaire pour les habitant.es ayant inhalé pendant plusieurs jours de fortes vapeurs de benzène à des concentrations très élevées, il s'agissait d'entendre:

- les explications de l'industriel qui a soustrait à la connaissance du public pendant près de 20 mois le rapport de l' INERIS. Ce document exploitait les données air fournies par Air Pays de la Loire pour évaluer les risques sanitaires suite à la fuite.
- celles du représentant de l'État qui n'a pas manqué de relayer le discours de l'exploitant.
- l'Agence Régionale de Santé restée silencieuse pendant toute la durée de l'accident.

Malgré nos nombreuses alertes, nos interrogations, nos affirmations, l'industriel, l'État, le Maire de la commune ont toujours répondu attendre le rapport INERIS et préféré railler les propos de l'AEDZRP.

Ce qui s'est passé à l'occasion de cette CSS est cocasse et affligeant. Les mêmes qui clamaient haut et fort la nécessité de connaître le rapport de l'INERIS n'ont eu de cesse de le contester, d'en minimiser le sérieux, l'importance et de le faire apparaître comme "*un point d'étape*" dicit le représentant de TOTAL alors qu'il était bel et bien un rapport final de l'INERIS dans sa version 3 disponible dès le 20 janvier 2023.

Cette nouvelle stratégie n'avait qu'un seul objectif, continuer à faire diversion et détourner l'attention pour mettre en avant le seul Mémo de Total du 31 mai 2024.

L'objet de cette CSS n'était donc plus la présentation des conclusions du rapport de l'INERIS mais une discussion autour du document de l'industriel.

Seuls, le Maire de Montoir de Bretagne, les représentants AEDZRP, MNLE, salarié.es de Total se sont révoltés sur la gestion calamiteuse de cet accident et sur les risques imposés à la population exposée aux concentrations très fortes de benzène.

A la question portant sur le manque d'implication de l'ARS et l'absence d'alerte en direction de population, voire des structures médicales, sa représentante répondait que "la probabilité de développer un cancer est infinitésimale". Cette réponse ne rassurera vraisemblablement pas les habitants !

Quant aux propos du maire de Donges, il préférerait tourner le dos à l'événement "*ne pas refaire le match*", résumant l'avis critique de l'INERIS à une querelle d'experts, incapable de répondre avec précision aux interrogations de la population. Il choisissait plutôt de s'interroger afin de savoir si le nombre de "retour d'expérience" (RETEX) était suffisant pour lui permettre de décider ce qu'il conviendrait de faire si un nouvel accident devait se produire :

- Quelle communication ? Alors qu'il était resté bien silencieux pendant toute la durée de l'accident hormis le premier jour où il avait annoncé que tout serait terminé le soir même ...
- Évacuation ou pas de la population ? Se dédouanant au passage en rappelant que cette décision n'était pas de son ressort

Pourquoi, alors, était-il aux abonnés absents lors du RETEX du 9 février 2023 ? Pourquoi aucun élu Dongeois n'était présent à cette rencontre pour porter les inquiétudes et les demandes de la population ?

Drôle de façon de vouloir participer à la protection des habitant.es !!!

La longue tirade du directeur de l'unité départementale de la DREAL tentant de convaincre les participant.es que les données avaient toujours été mises à disposition de la population est non seulement inexacte mais ne répond pas aux interrogations des riverain.es. Oui les résultats des mesures de la qualité de l'air réalisées par Air Pays de la Loire ont bien été publiées sur son site dès le 9 janvier 2023. Malheureusement, il s'est bien gardé de répondre à la question de la non publication du rapport de l'INERIS du 20 janvier 2023.

Les habitant.es ne peuvent plus accepter de messages catégoriques du type "pas d'impact sanitaire" et encore moins comme indiqué dans le dernier communiqué de la Préfecture le 6 septembre de formulations obscures telles que "au regard des données scientifiques disponibles, des concentrations moyennes estimées et de la durée d'exposition, si un effet sanitaire (non cancérigène) ne peut être formellement exclu, il est considéré comme improbable au regard en particulier de son caractère réversible."*

L'État doit tirer toutes les conséquences de l'événement du 21 décembre 2022 afin de ne pas reproduire une gestion aussi déplorable.

L'AEDZRP reste fidèle aux conclusions du rapport de l'INERIS qui confirme "*un dépassement, pour 4 jours, du critère d'acceptabilité des risques pour les riverain.es au niveau des quartiers implantés sur la commune de Donges; Les risques sanitaires sont exclusivement portés par le benzène dont la concentration moyenne journalière dépasse pour ces 4 jours la valeur toxicologique de référence pour l'exposition aiguë considérée*".

Elle réitère son exigence auprès de l'État, de l'industriel, de la commune, d'une réunion publique en présence d' Air Pays de la Loire, de l'ARS et de l'INERIS.

* réversibilité: aucune étude n'a à ce jour prouvé ce phénomène de réversibilité chez l'homme (cf document INERIS joint).

A DONGES le 7 septembre 2024

Stéphane BODINIER Membre de la CSS présent le 6 septembre

Marie Aline LE CLER Présidente de l'AEDZRP